
8.3. NETTOYAGE DES PUISARDS – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de proposition a été adressée pour le nettoyage des puisards;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la compagnie Le Groupe ADE inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le nettoyage des puisards à la compagnie Le Groupe ADE inc. pour un tarif horaire de 318 \$, plus taxes, selon la soumission présentée par M. Michel Chamberland en date du 21 mars 2025;

QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil;

ET De financer les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2025 à même le poste budgétaire 02-320-00-521-01.



NEQ : 1170089487
RBQ : 5694-7427-01

Le Groupe ADE inc.

70, rue de Gatineau
Granby (Québec) J2J 0P1
Tél.: (450) 378-2597

www.groupeade.com

OFFRE DE SERVICE

ADE-25-236

Date : 21 mars 2025

PROJET : Nettoyage de 650 puisards, St-Pie

Client : Ville de Saint-Pie

Att. : Robert Choquette

Adresse :

Tél. : 1-450-772-2488 #224

Cell. : 1-450-223-4303

Courriel : r.choquette@villest-pie.ca

Description des travaux	Unité	Qté	Prix un.	Total
Camion combiné pour le nettoyage de puisard	Heure	± 90	318,00 \$	28 620,00 \$
Disposition sur place	T.M.		155,00 \$	- \$
			Total	28 620,00 \$
			*Taxes en sus	

- **Les quantités réelles vous seront facturées.**
- Les heures normales sont de 7h à 17h à **taux régulier**.
- **Le client doit s'assurer que l'eau soit disponible sur place** (borne-fontaine seulement).

NOTES GÉNÉRALES :

- Chaque intervention est facturable pour les équipements et la main-d'œuvre de nos installations aller-retour y compris le temps de préparation, le transport, le temps sur le chantier et le temps de disposition.
- Le temps facturable **minimum est de 4 heures** en temps régulier **et de 5 heures** pour toutes urgence et travaux CCQ.
- Les frais d'heures supplémentaires seront facturables **après 9 heures en opération**. Les heures en opération sont de l'arrivée au chantier jusqu'au départ du site de disposition.
- Les tarifs inclus la surcharge de carburant, cependant nous nous réservons le droit d'ajuster les prix à la hausse sans préavis advenant une variation significative.
- **Si les travaux sont faits à taux horaire**, les frais de disposition seront facturables à la tonne afin de rencontrer les exigences du ministère de l'Environnement, qui ne permet pas de disposer autre que sur des sites approuvés **à 155,00\$/tonne (minimum 1 tonne)**.
- La disposition de sols contaminés est disponible à frais supplémentaires. Le prix unitaire à la tonne est déterminé par le site de disposition +15% pour l'administration (**minimum 1 tonne**) et les frais d'analyses, si applicables.
- Pour tous travaux, nous ne serons pas responsables de tous dommages ou réclamations, de quelque nature, prévisibles ou non, directs ou indirects et résultant de tout incident, empêchement, imprévu, modification aux travaux ou en cas de force majeure.
- Tout délai ou échéancier fourni est approximatif et n'engage pas notre responsabilité.
- Les prix soumis sont sur une base globale et totale ou estimation budgétaire, si des items sont enlevés ou ajoutés, les prix seront sujet à modification.
- Les responsables du client devront être sur le chantier ou disponibles en tout temps.
- Les tampons des regards doivent être dégagés et accessibles à nos camions par un accès carrossable, sinon les travaux seront facturés à tarif horaire.
- Les régulateurs de débits et déflecteurs devront être enlevés par le client avant nos travaux.
- Le temps supplémentaire est facturé selon les conditions suivantes :
 - 9h consécutives sur place
 - Entre 17h et 7h
 - Le samedi, dimanche et les jours fériés.

EXCLUSIONS :

- Signature d'ingénieur des rapports.
- Nettoyage des conduites, matériaux contaminés, rejets.
- Pompage et dérivation des eaux.
- Signalisation et signaleurs, travaux de soir et fins de semaine.

CONDITIONS :

- Ces prix sont valables pour une période de 30 jours, à compter de la date d'émission.
- Toutes les taxes applicables sont en sus.
- Payable net 30 jours.
- Des frais de 2% par mois (24% par année) seront exigibles sur tous comptes excédant les termes de paiement.
- Aucune retenue de paiement ne sera applicable pour tous nos travaux.
- **La présente offre de service doit être retournée dument signée pour être acceptée.**

Michel Chamberland

Signature client

N° Bon de commande

Date